

Circulaire n°24 du 4 avril 2018

Aux : Présidents de Ligues
Présidents de Comités pour transmission aux Clubs

De : Jean-Marie BELLICINI
Jean-Yves LE PRIELLEC

Copie : Comité Directeur
Frédéric SANNAUR
Patrice GERGES
Benoit GARNIER

OBJET: MINIMA EXEMPTANT LES ATHLETES DE PARTICIPER AUX SERIES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE ESTIVAUX 2018

Chers amis,

En application des dispositions de l'article 103.4 des règlements des compétitions nationales période estivale 2018, vous trouverez ci-après les minima exemptant, s'ils le souhaitent, les athlètes à participer aux séries qualificatives des Championnats de France estivaux 2018.

Les performances devront être réalisées au plus tard le jeudi 5 juillet 2018, dans les mêmes conditions de réalisation que celles demandées pour les Championnats d'Europe de Berlin (critères généraux pour pouvoir prétendre à une sélection en équipe de France).

Les athlètes renonçant à cette exemption devront en informer la CSO Nationale au plus tard le jeudi 5 juillet à 22h00.

Epreuves	Femmes	Hommes
100m	11,22	10,15
200m	22,90	20,35
400m	51,85	45,60
100m haies	12,95	
110m haies		13,40
400m haies	55,80	49,30

Recevez, chers amis, nos salutations les plus cordiales.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Jean-Yves LE PRIELLEC
Président de la CSO